

Étaient présents : M. – MME BOUTHEMY André - Maire, FOURRAGE Laurent, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, GRANDGIRARD Pascal, NIEZ Sophie, DELALANDE Bruno, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme, BUSSON Françoise.

Étaient absents : MARTIN Yannick, Coraline BOULLERY

Secrétaire de séance : GENOUEL Angélique

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande si il y a des questions, en l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

1. **FINANCES**

Coût moyen départemental par élève 2014/2015

Monsieur le Maire présente au conseil le coût moyen départemental pour les élèves sur l'année scolaire 2014-2015. Ce montant est fixé par la Préfecture au regard des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et primaires publiques du département.

Actuellement la commune compte 40 élèves de maternelle et 40 élèves de primaire scolarisés à Cornillé ainsi que 7 élèves de maternelle et 31 élèves de primaire scolarisés à Saint Aubin des Landes.

La commune verse 1128€ pour les élèves de maternelle et 369€ pour les élèves de primaire.

Cette dépense s'élèvera donc pour l'année scolaire 2014-2015 à 81060 euros pour les 123 enfants de Cornillé scolarisés dans le RPI.

Versement à l'AIAJ pour les TAP

L'AIAJ informe le conseil que le coût des TAP pour la période allant de septembre à décembre 2014 peut être évalué à 4670 euros pour Cornillé, les communes de St Aubin des landes et Pocé les Bois participant pour le même montant. Ce montant résulte du surcoût lié aux salaires et charges sociales.

Une somme de 20 000 euros avait été prévue au budget 2014 pour ces TAP.

Le coût des TAP comprendra également la prise en charge des 2 ASEM le temps de la sieste des petits, le montant est estimé à 2000 euros.

L'Etat a promis aux communes une participation de 54€/élève dans le cadre d'un fonds d'amorçage, le versement n'est toujours pas effectué.

Le département a également prévu d'intervenir financièrement à hauteur de 50 euros par élève.

Une demande est faite pour qu'une analyse du budget des TAP soit faite en fin d'année scolaire ainsi qu'un rapport sur le coût des activités proposés afin de mieux prévoir le prochain budget.

2. Rapport 2013 sur le fonctionnement du service assainissement

Monsieur Le Maire présente le rapport annuel du service assainissement préparé par la DDTM dans le cadre de sa mission d'assistance. Le nombre de foyers raccordés au service est de 239, le volume d'eau facturé est de 17 121 m³, en augmentation de 33.8% par rapport à 2012.

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2013	1er jan 2014	évolution
Part de l'exploitant			
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour l'assainissement collectif	285 €	285€	
Agence de l'eau			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22.80 €	22.80€	
TVA			
pour l'assainissement collectif	21.55 €	30.78€	+ 42.83%
Total TTC			
pour l'assainissement collectif	329.35 €	338.58€	+2.80 %

Monsieur le maire signale qu'il souhaiterait réduire la charge de l'emprunt en renégociant le prêt mais la Caisse des Dépôts et Consignations, organisme prêteur, n'est pas très réactive.

3. QUESTIONS DIVERSES

Rappel de la date et de l'heure des vœux du maire au dimanche 11 Janvier 2015 à 11H00, deux intervenants prendront la parole pendant ces vœux (intervention de l'école et de l'ADMR).

Les sujets abordés seront l'explication des nombreux projets en cours et à venir.

Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous est fixé le 19 Janvier avec le bureau d'études TECAM pour la notification des marchés d'études et la mise au point dans l'organisation de ces 2 chantiers.

Il indique également que quelques demandes ont été faites sur la zone d'activité et qu'une mise en place rapide ne serait pas négligeable, se pose la question de l'accès et d'une route de contournement sachant que l'achat des terrains n'est pas finalisé pour cette partie.

Monsieur le Maire revient sur le projet de lot à lotir dans le lotissement des Tilleul et indique que selon le règlement en vigueur, un accord de 70% des propriétaires est nécessaire pour permettre la mise en vente du terrain (soit 12 propriétaires).

Mme Sophie Niez revient sur les conditions de circulation dans les lotissements notamment rue des Erables et demande une recherche de solution afin de respecter et réduire la vitesse.

Mr Pascal Grandgirard indique que le respect du code de la route par les riverains (motorisés et piétons) serait déjà un premier pas.

Le conseil préconise une réunion de la commission voirie afin de répondre au problème énoncé ainsi qu'une réflexion sur le sens de circulation du prochain lotissement.

Monsieur le Maire informe le conseil que le Conseiller en Energie Partagé de Vitré Communauté préconise de rejoindre un groupement d'achat pour l'énergie électrique suite à la libéralisation des tarifs de l'énergie électrique. Cette adhésion au groupement d'achat du SDE serait la meilleure solution pour obtenir des prix d'électricité compétitifs.

Actuellement la commune possède des facturations poste par poste (un contrat par compteur). Une recherche de solution pour le regroupement des compteurs de la commune est à prévoir afin de réduire le nombre de contrat.

Une meilleure gestion des contrats et des utilisations des énergies est à prévoir.

Il est fait état d'un déplacement de bordure (5 pavés) et d'un problème d'éclairage à la sortie du bourg sur l'îlot directionnel, un problème sur le carrelage soufflé dans la salle Communale a également été évoqué.

Mr Meddy Delahaie nous fait le résumé de la réunion à propos du Festival des Dés'articulés qui viendrait en remplacement du festival des marches de Bretagne.

Le coût pour la commune serait de 500€ pour s'inscrire et participer au festival sans que la commune ne soit sûre d'accueillir une prestation.

Le festival des Des'articulés propose plus ou moins les mêmes prestations que le festival des marches de Bretagne avec un programme plus cohérent.

Le conseil valide l'inscription de 500€ au budget de la commune.

Monsieur le Maire nous fait part d'une demande d'une entreprise de la commune pour le dépôt d'informations publicitaire sur le Journal d'Informations Electronique.

Ce pose la question de la mise en place d'un tarif public et d'un règlement afin que la commune garde un droit de regard.

Le conseil préconise la réunion de la commission finances afin de mettre en place une grille tarifaire.

Un point est fait sur la fréquentation du site internet qui est en augmentation.

Mr Jérôme Drouillé demande si cela serait possible de mettre en ligne la disponibilité locative des salles.

Mr Bruno Delalande présente une proposition de support de travail informatique de la société EXO et propose de faire une présentation lors d'une réunion de la

commission communication -culture.

La commission culture se réunira afin de travailler sur ce projet.

Mr Michel Bouvier rappelle au conseil l'obligation de mettre à jour le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

La séance est levée à 21h15.

La prochaine réunion du C.M est fixée au Jeudi 05 Février 2015 à 19h30.